L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 14 AOUT 1886.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER.—Un Magasin spacieux, 91 rue Bienville, entre Dauphine et rue Bourbon. S'adresser à L. Lacassagne, 97 rue Decatur. Occupation le 1er octobre prochain. 1août.

DEMANDES.

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous tenons à connaître nos bons amis parmi ceux qui voudront bien verser quelque chose pour leur venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A VENDRE.—Une grocerie de 1re classe, pour cause de départ. S'adresser, No 71 Decatur street. 10août—10 12 15

A vendre.—Un beau piano Pleyel, un bar garni. $175. P. Werlein, 135 rue du Canal. 1er août—1 m.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leon Lavedan vs Mme Gertrude Schwaner et époux et Mlle Amalia Matilda Schwaner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,307.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse et Bazar d'Exchange, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 août 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, circonstances, servitudes, privilèges avantages et dépendances qui y appartiennent, ou quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les numéros quatre et cinq et mesurant chacun vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de cent onze pieds six pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles, le dit No quatre étant connu ne tel désigné lot numéro quatre sur un plan fait par J. A. D'Hemecourt, depuis-voyez, le 10 mais 1867, annexé à un acte passé par devant Jos Colin, ancien notaire le 25 mai de la dite année, duquel lot numéro cinq sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyez, le 9 mai pour ne nous mettre 1859, déposé pour référence à l'étude un W. H. Peters, ancien notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 juil.—28 août 4 11 18 25 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

T. Gilmore, Exéc. Test. de James Mc Garvey vs Mlle Philomene Gueston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,419 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'enchere publique, à la Bourse et Bazar d'Exchange, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Perdido, Povdras, St Charles et Carondelet, désigné par le numéro douze sur un plan dressé par Dunbar voyez, le 25 avril 1845 et déposé en l'étude de H. E. Marks, ancien notaire en cette ville, le dit lot de terre mesure vingt-six pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds six pouces, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par la défenderesse de Charles Mc Manus, conformément à un acte passé pardevant Wm J. Castell notaire en cette ville le 16 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—sept 2 9 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard Lafortie vs ses Creanciers—No. 18,285—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du petitionnaire Bernard Lafortie soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits creanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le MERCREDI, 25 jour d'août 1886, à 11 heures A. M., dans le but de deliberer sur les affaires dudit petitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Bernard Lafortie soient suspendues, que Jas D Coleman avocat, soit nommé pour représenter les creanciers absents.

Nouvelle Orléans, 1er juillet 1886.
(Signé) W. T HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 juillet—3fev 30 j

LA MAISON
Anciennement établie de
Louis Grunewald,
127 rue du Canal, et de 18 à 22 rue Baronne.

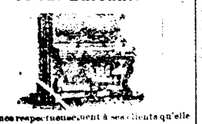

Annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquereurs les plus économes ; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde la mettant à même d'offrir des marches au public comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment dans les genres les plus recherchés manufacturés dans le monde entier **STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEMM, SOMMER, FISCHER, PEASE** et les meilleures orgues telles que **ESTEY, CLOUGH-WARREN, SCHONINGER**. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion de tous les fabricants, qu'elle vendra à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et **INSTRUMENTS de MUSIQUE** de tous genres en grand assortiment et aux prix les plus modiques.

CAHIERS, LIVRES de musique et tout ce qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasins avant d'acheter ailleurs ; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal, de 18 à 22 rue Baronne, N.O.
1er oct 85—1an

DANIELS & SCHLIEDER,
Seuls chargés de la mise en bouteilles de la bière fabriquée par la **Louisiana Brewing Co., et**
DESTINÉE A L'EXPORTATION.
Nos 744 et 746 rue Tchoupitoulas.
Nos 49 à 55 rue Waters.
Telephone No 1044.
30 juin—3 m

Médaille de Première Classe
DÉCERNÉE A
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le **Schuylkill Pure Malt Whiskey**, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton. E. VERGNES, Agent.
Bureau rue Magazine 99.
6 avril 86—1an Nlle-Orléans

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The Bee is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American friends, ladies and gentlemen, who wish togenhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

WEST END HOTEL,
Tous par ALBERTI FRÈRES.
Restaurant de premier ordre, table, cave et service irréprochables.
"Essayez" sollicite la continuation du patronage de ses amis et du public en général ; il s'efforcera de gagner à l'établissement du West End la vogue dont il a joui si longtemps sous le Fort Espagnol qu'il a dirigé pendant longues années.
7 juin—3m.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Fred N. Ogden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,074—Division A—Attendu que Mme Vve Fred N Ogden a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick N. Ogden, decédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
14 août—14,19,22

Succession de James Govan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,299—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Govan, administrateur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
14 août—14 19 22

Succession de Ann Fagmer Hope.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 18,947—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Irvine, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6 août—6,11,15

Succession de Walter L. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,458—Division E—Attendu que Samuel J. Humphreys a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Walter L. Bell décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6 août—6,11,15

Successions de Mathilde Jourdan, femme décédée d'Emile Robert, Louise Robert, Rozenette Beaurgard et Alcide Beaurgard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No. 18,455—Division E. Attendu que Emilie Robert femme de Jean B. Rodriguez, a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Mathilde Jourdan, femme décédée d'Emile Robert, Louise Robert, Rozenette Beaurgard et Alcide Beaurgard, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier
7 août—7,12 18

Succession de Joseph N. Coquelet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,504—Division E—Avis est par le present donné aux creanciers de cette succession et à toutes autres personnes interessées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Guidamme Dupuy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
10août—10 14 19

Succession de James James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,487—Division E—Attendu que F. S. Witz, administrateur public, a présenté une petition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James James, decédé intestat ; avis est par le present donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN
10 août—10,14 19 Greffier.

Succession de Mme Rosa Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 18,400—Division D—Avis est par le present donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Owen Reilly, executeur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier
11 août—11 15 20

T. M. Wescott vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 17,226—Division E. Avis est par le present donné aux Creanciers de T. M. Wescott et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par R. H. Price, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
10août—10 14 19 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Andrew Grisbaum vs ses creanciers—No 18,523—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du petitionnaire Andrew Grisbaum soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une reunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Dupuy Bringier, notaire en cette ville, le 20me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de deliberer sur les affaires du dit petitionnaire et pour nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procedures judiciaires contre la personne et les biens du dit petitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 11 août 1886.
(Signé) W. T HOUSTON, Juge.
A true copy :
JAS. D. RANKIN, Deputy Clerk.
14 août—31 août 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Jacksonville et Southern Railroad Company vs Mme Eugenie Bienvenu et autres—No 18,520—Division E—Ordre de Cour—Que le jugement rendu en cette cause le 2 juillet 1886 soit et est par le présent homologué, et il est ordonné que les dits créanciers soient convoqués et tenus pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le MERCREDI, 25 août 1886, à 11 heures A. M., dans le but de deliberer sur les affaires dudit petitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Bernard Lafortie soient suspendues, que Jas D Coleman avocat, soit nommé pour représenter les creanciers absents.

Nouvelle Orléans, 1er juillet 1886.
(Signé) W. T HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 juillet—3fev 30 j

Compagnies d'Assurances
LIVERPOOL and LONDON and GLOBE
Sur eux, coin des rues Gravier et Carondelet.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. P. SCHREIBER, président.
NEWTON BUCKNER, A. DELAUNAILLE,
RODOLPH WOERTZ.
Cette Compagnie a été fondée en 1836 ; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
L'espace de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit :
Actif.....$6,148,283 36
Passif.....2,870,383 44
Surplus.....$3,798,129 13
Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à régler et à payer toutes les pertes en cette ville, aussitôt ainsi la Compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales inscrites en vertu des lois d'Etat.
HENRY V. ODDEN, secrétaire-résident.
CLARENCE F. LOW, assistant-secrétaire résident.
12mar.'86—1an—Vdc.

GROS LOT
$150,000
L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE I.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 14 SEPTEMBRE 1886,
2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	200	20,000
200 Lots de	100	20,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit		30,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit		10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit		7,500
2,279 Lots s'élevant à		$522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
IMPORTANT.
Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, chèque de New-York, ostraites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées. Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE,
NOUVELLE-ORLÉANS
JOURNAL QUOTIDIEN,
AVEC UNE
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.
L'Edition hebdomadaire réunissait en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.
BUREAUX ET ATELIERS :
No. 73 rue de Chartres, entre Canal et Bienville.
L'ABEILLE,
Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin et on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.
L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.
BUREAUX ET ATELIERS :
73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. Perrault vs Joseph A. Perrault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,468—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse et Bazar d'Exchange, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre, situé sur le côté droit du Chemin de Gentilly, mesurant cinq arpents de face sur ledit Chemin de Gentilly, sur à peu près vingt-deux arpents de profondeur divisés en cinq lots, désignés par les numéros soixante-trois, soixante-cinq, soixante-sept, soixante-neuf et soixante-et-onze, conformément à un plan dressé par H. Pilié, en date du 18 mars 1859, et déposé en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, ainsi que toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une grande résidence, sucrerie, dépendances et encouragerie, etc.

Acquis par le défendeur de la plaignante conformément à un acte passé pardevant E. Cantrelle, notaire, le 10 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 août—14,21,28—sept 4 11 14

George Rich vs. M. et Mme U. Hermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,950—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse et Bazar d'Exchange, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 août 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot désigné par le No trente borné par les rues Laurel, Taylor, Castiman et Nashville ou Orléans, mesurant soixante pieds de face sur la rue Laurel sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, le dit lot étant situé à cent vingt pieds de la rue Castiman et cent vingt pieds de la rue Nashville ou Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—sept 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucas E. Moore et Ce vs. Les héritiers de A. W. Moseorin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,310—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à encan, à la Bourse et Bazar d'Exchange, entre la rue Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et appartenances y appartenant situées dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Camp, Washington, Magazine et Nashville et mesurant quatre vingt sept pieds de face à la rue Washington sur cent quatre vingt pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles et mesurant quatre vingt sept pieds de face à la rue Camp sur cent soixante pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles et semblable avec toute la propriété appartenant ou qui y trouvent et tout ce qui y appartient.

Les terrains de cette ordonnance ont été acquis par feu A. W. Moseorin, tant par achat fait de Anderson d'après un acte passé pardevant Edmond Barthet, notaire en cette ville le 24 mars 1866 et de Mme Jane Bienvenu par un autre acte passé pardevant le même notaire Barthet le 19 février 1866, pour lesquels plus grands détails de référence sont faits.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 août—11 18 25—sept 1 8 11 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue St Louis, entre Chartres et Vieille-Levee.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Chas. Leslie et al—No 17,343

J. A. Duplire vs ses créanciers—No 17,343

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la raison commerciale de Labitte & Duplire, No 18,266.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de saisie et vente dans le procès No 17,880 et de deux ordres de faire venir les procès Nos 17,343 et 18,266 respectivement, tous deux datés du 17 juillet 1886 et tous mes adressés par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, lorsque traveut, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse et Bazar d'Exchange, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 août 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Washington, Camp, Magazine et Nashville ou Orléans, mesurant quatre vingt sept pieds de face à la rue Washington sur cent quatre vingt pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles et mesurant quatre vingt sept pieds de face à la rue Camp sur cent soixante pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles et semblable avec toute la propriété appartenant ou qui y trouvent et tout ce qui y appartient.

Les terrains de cette ordonnance ont été acquis par feu A. W. Moseorin, tant par achat fait de Anderson d'après un acte passé pardevant Edmond Barthet, notaire en cette ville le 24 mars 1866 et de Mme Jane Bienvenu par un autre acte passé pardevant le même notaire Barthet le 19 février 1866, pour lesquels plus grands détails de référence sont faits.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 août—11 18—sept 1 8 11 sept.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine aux porteurs et aux marchands de journaux.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée sur l'Esplanade, No 1,805.

Mather Rice vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse et Bazar d'Exchange, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 août 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Esplanade, Derbigny, Bienville et Conti, désigné par le numéro cent quatre-vingt-quatre sur un plan dressé par Jean Baptiste Vojer et en outre sur un plan de la succession de Mme Therese Philippe Jean Marie, portant cent vingt pieds de face sur la rue Esplanade sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et semblable avec toute la propriété appartenant ou qui y trouvent et tout ce qui y appartient.

Les terrains de cette ordonnance ont été acquis par feu A. W. Moseorin, tant par achat fait de Anderson d'après un acte passé pardevant Edmond Barthet, notaire en cette ville le 24 mars 1866 et de Mme Jane Bienvenu par un autre acte passé pardevant le même notaire Barthet le 19 février 1866, pour lesquels plus grands détails de référence sont faits.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 août—11 18—sept 1 8 11 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée sur l'Esplanade, No 1,805.

Mather Rice vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse et Bazar d'Exchange, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 août 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Esplanade, Derbigny, Bienville et Conti, désigné par le numéro cent quatre-vingt-quatre sur un plan dressé par Jean Baptiste Vojer et en outre sur un plan de la succession de Mme Therese Philippe Jean Marie, portant cent vingt pieds de face sur la rue Esplanade sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et semblable avec toute la propriété appartenant ou qui y trouvent et tout ce qui y appartient.

Les terrains de cette ordonnance ont été acquis par feu A. W. Moseorin, tant par achat fait de Anderson d'après un acte passé pardevant Edmond Barthet, notaire en cette ville le 24 mars 1866 et de Mme Jane Bienvenu par un autre acte passé pardevant le même notaire Barthet le 19 février 1866, pour lesquels plus grands détails de référence sont faits.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 août—11 18—sept 1 8 11 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue St Louis, entre Chartres et Vieille-Levee.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Chas. Leslie et al—No 17,343

J. A. Duplire vs ses créanciers—No 17,343

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la raison commerciale de Labitte & Duplire, No 18,266.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de saisie et vente dans le procès No 17,880 et de deux ordres de faire venir les procès Nos 17,343 et 18,266 respectivement, tous deux datés du 17 juillet 1886 et tous mes adressés par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, lorsque traveut, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse et Bazar d'Exchange, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 août 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Washington, Camp, Magazine et Nashville ou Orléans, mesurant quatre vingt sept pieds de face à la rue Washington sur cent quatre vingt pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles et mesurant quatre vingt sept pieds de face à la rue Camp sur cent soixante pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles et semblable avec toute la propriété appartenant ou qui y trouvent et tout ce qui y appartient.

Les terrains de cette ordonnance ont été acquis par feu A. W. Moseorin, tant par achat fait de Anderson d'après un acte passé pardevant Edmond Barthet, notaire en cette ville le 24 mars 1866 et de Mme Jane Bienvenu par un autre acte passé pardevant le même notaire Barthet le 19 février 1866, pour lesquels plus grands détails de référence sont faits.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 août—11 18—sept 1 8 11 sept.

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.
DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut :

Attendu que Harry T. Howard a acheté à une vente publique faite par R. D. Pinsoneau, marshal des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886, un vapeur de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, en date du 19 juillet 1886, dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,207, du docket de la dite Cour, et après décrite, et a étant adressé à la dite cour pour une insertion et un avis, conformément à la loi, savoir : les sections 2369, 2372 et 2373 des Statuts Revisés des Etats-Unis, ou le No 99 approuvée le 19 mai 1870.

Que toutes les personnes ayant intérêt dans ce vapeur sachent qu'elles sont astreintes et prévenues, au nom des Etats-Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District susdit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci-après décrite, par suite de la loi ou de forme quelconque dans l'étude ou dans le lieu et de la Cour en vertu duquel a été opérée la vente, ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans la dite vente, ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans la description ou dans le procès-verbal de vente, ou dans la publication ou dans la manière de faire ou pour quelque autre cause ou raison que ce soit, ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company. No 11,207, du docket de la dite Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District oriental de la Louisiane, et telle que vendue par le dit marshal des Etats-Unis, enregistrée au bureau du Contrôleur des Etats-Unis pour le district susdit de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No. 127, pages 43 et 44.

1 Tout et particulièrement dit lots de terre et tous les bâtisses et toutes les améliorations qui y trouvent, situés dans la Nouvelle-Orléans, sur la chaussée macadamisée appelée Esplanade, et une cabine de attachée à la dite propriété, et appartenant à la dite propriété, et